

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/49 Paraphe : ES
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2018/28	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le six juin deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/05/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE DU CHATEAU DE LA CASSINE

Vu la compétence supplémentaire « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis défavorable remis par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 07/03/18 et l'avis favorable remis par la commission Tourisme lors de sa séance du 04/06/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de mille euros (1000€) au profit de **L'ASSOCIATION CULTURELLE DU CHATEAU DE LA CASSINE** pour son fonctionnement dans les conditions suivantes :

Montant de la subvention forfaitaire : 1000 €

Subvention versée sur présentation d'un bilan qualitatif et financier, certifié acquitté, et d'un RIB, **avant le 31/03/2019.**

L'association devra s'engager à mentionner le soutien financier de l'Argonne Ardennaise dans ses outils de communication.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.



Le Président
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
 et de sa publication ou notification le

15 JUIN 2018